

Fabrice APPELS (HAI), Jean-Marie BELLEFROID (LGE), Paul GROOS (LUX), Gérard TRAUSCH (NAM) et Pierre VANCABEKE (BBW), ainsi que Jean-Pierre DELCHEF (président CA AWBB), invité, membres connectés débattent des points suivants :

P.V. de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité avec la modification suivante
Au point 3.3, il faut lire « HAI : représentant légal, délai d'acceptation du club ~~visiteur~~ visité »

1. ECHANGES DE POINT DE VUE

- Commentaires du CDA : Le président commente les conclusions de la réunion du 23 septembre 2011 avec la commission pour la protection de la vie privée :

1. Licences avec photo

En résumé, l'AWBB ne peut pas obliger ses membres de transmettre une photo pour l'apposer sur sa licence ou sa demande d'affiliation. Par contre, l'AWBB a le droit de demander, pour contrôle par les arbitres, la production d'une pièce d'identité, quel que soit l'âge du joueur.

Pour que le contrôle des documents soit efficace, la solution serait, soit de produire une licence avec photo, soit de montrer une licence sans photo ET de produire obligatoirement la carte d'identité du joueur.

Compte tenu de ce qui est repris au point précédent, la CDA se doit d'adapter les formulaires, les documents et les statuts qui traitent de ces cas précis.

Il est proposé d'adapter tous les formulaires et documents et de proposer des modifications des statuts pour l'AG de mars 2012.

2. Utilisation du n° de registre national : celui-ci ne peut être utilisé comme référence à un joueur.

3. **Certificat médical** (cachet du médecin) : le médecin n'est pas tenu de mettre son « cachet » sur le certificat médical ; son n° d'identification I.N.A.M.I.suffit sur le document (cfr texte PV CDA)

- **PC 1** :

1. les vérificateurs aux comptes pourraient redevenir des ayants-droits
2. Suggestions :
 - a) répartition des arbitres en fonction des niveaux d'arbitrage
 - b) limiter dans le temps l'application du PC1 pour arbitres niveau 1

- **PC 53** : Le problème de l'identification des équipes, sur le site, est résolu
- Le groupe BBW apportera des propositions de modifications à plusieurs articles relatifs à la partie juridique, qui seront remis à la CL pour information. Celle-ci transmettra au Conseil général Judiciaire pour avis.
- LGE informe la CL qu'une piste de réflexion du groupe, à propos du PC 89 (qualification du joueur d'âge) sera envisagée.
- LUX : Problème des affiliés FLBB qui restent repris sur les listes extranet AWBB et qui sollicitent des mutations administratives ? Le CDA interpellera la FRBB pour trouver une solution à ce problème.

2. PRÉPARATION DE LA 1^{ÈRE} AG

La Commission Législative proposera, tel que prévu par les statuts (PA 22), les modifications nécessitant l'urgence ou introduites par nécessité de toilettage.

- Le TTA sur le site nécessite quelques toilettages ; ce point sera mis à l'OJ de la prochaine réunion de la CL.
- JPD confirme l'envoi, dans les délais (28 octobre), de l'ordre du jour de l'AG-AWBB du 26 novembre

3. Commentaires sur les différents PV des réunions (CDA, commissions, organes régionaux et provinciaux)

NEANT.

4. DIVERS

1. LGE : archivage des statuts

■ Réunion clôturée à 19h30

■ **Prochaine réunion : le mercredi 09 novembre 2011 (14h30)** sauf imprévus motivés par l'actualité.
Pour la Commission Législative : **Fabrice Appels (Président) – Paul Groos (Secrétaire)**